

## BUDGET 2015 les personnels encore sacrifiés

Chacun comprend l'importance de la préparation puis du vote d'un budget dans le fonctionnement des administrations et les conditions de travail des personnels.

Le budget 2015 n'échappe pas à la règle.

### LE PROJET DE LOI POUR 2015

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 met en œuvre la première annuité du plan d'économies de 50 milliards d'euros, dont 7,7 milliards en 2015 sur le seul budget de l'Etat, en application du « pacte de responsabilité et de solidarité ».

Les dépenses des ministères devraient diminuer d'1,8 milliard d'euros. **Des économies principalement réalisées sur la masse salariale**, les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat.

### LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE BUDGET POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

Bien entendu, l'Éducation nationale est concernée par ce plan d'économies, comme elle le fut par la « loi de finances rectificatives » pour 2014 votée le 23 juillet (cf FAEN-infos n° 1 du 29 août 2014), même si le projet de budget augmente de 1,1 milliard d'euros.

Avec 9 421 créations affichées de postes, (6 284 postes complets – Equivalent Temps Plein) l'Éducation nationale échappe au plan drastique de fermeture de postes de fonctionnaires qui frappe de nombreux autres ministères : -7 500 postes au ministère de la défense et -2 491 postes au ministère des finances par exemple.

Ces 6 284 créations de postes consacrées à l'enseignement scolaire se répartissent en 2511 postes dans le primaire, 2 555 dans le secondaire, 350 AVS (mais beaucoup moins en ETP) et 200 postes d'administratifs. Les autres créations concernent l'enseignement privé.

Elles correspondent à la promesse présidentielle de créer 60 000 postes en 5 ans, promesse pas encore tenue après 3 budgets sur 5 du quinquennat. Il est vrai que les candidats aux concours de recrutement de l'enseignement ne se bousculent pas puisque depuis plusieurs années des centaines de postes ne sont pas pourvus.

L'essentiel de ces créations sera absorbé par l'augmentation du nombre des élèves, ce qui laisse entrevoir peu ou pas de mesures d'amélioration des conditions de travail.

Un effort devrait toutefois être fait en faveur de l'Éducation prioritaire (1er et 2nd degrés) et plus généralement pour la mise en place de la « Refondation ».

### DES ÉCONOMIES RÉALISÉES SUR LE DOS DES FONCTIONNAIRES

Mais ce qui transparaît très clairement à la lecture attentive de ce projet de loi de finances, c'est que les créations de postes et les mesures en faveur des élèves seront en grande partie financées par la poursuite du blocage de la valeur du point d'indice et la diminution sensible des mesures catégorielles.

Sur les 7,7 milliards d'euros d'économies réalisées sur le budget de l'Etat, 1,4 milliard d'euros le seront sur les salaires des fonctionnaires (1 milliard par la poursuite du blocage de la valeur du point d'indice).

De plus, les mesures catégorielles qui ne concernent chaque année que certains corps seront réduites de moitié, y compris en ce qui concerne les indemnités, à l'Éducation nationale comme dans les autres ministères.

Cette réduction des mesures catégorielles retire tout intérêt aux pseudo négociations qui se déroulent en catimini entre le ministère et les organisations syndicales majoritaires.

C'est la raison pour laquelle ces dernières sont si discrètes sur leur déroulement.

Mais chut, le résultat n'en sera dévoilé qu'après le déroulement des élections professionnelles !

### EN CONCLUSION

Il s'agit d'un projet de budget en trompe l'œil, conçu pour la communication en direction des médias et de l'opinion. Un budget particulièrement cynique vis-à-vis des personnels puisqu'ils financeront par la persistance de la perte de leur pouvoir d'achat, les créations de postes et les efforts faits en faveur des élèves.

Un budget qui va encore creuser l'écart entre les salaires des enseignants français et ceux de leurs collègues des autres pays de l'OCDE.

La FAEN récusé totalement cette logique.



# Concours de recrutement 2015

	Externe	Interne
Agrégation	1 940	925
CAPEES	7 200	810
CAPEPS	800	65
CAPLP	1 850	295
CPE	310	65
Professeurs des Ecoles *	11 122 Spécial 159	2 <sup>nd</sup> concours interne 185 2 <sup>nd</sup> concours interne spéc 7

\*Un «Troisième concours» est ouvert aux candidats justifiant d'une ou plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. En 2015, ce concours sera doté de 447 postes.

Le ministère de l'Éducation nationale annonce la **création de 24 735 postes ouverts aux concours de recrutement de l'enseignement (+ 29 %)**. Vous trouverez ci-contre la ventilation de ces postes par grandes catégories de professeurs.

Des nombres qu'il **convient de relativiser** pour au moins deux raisons :

- **Les créations nettes** correspondent à **9 421 postes** puisque 15 314 postes permettent le remplacement des départs en retraite ;

- A la session 2014, dans plusieurs disciplines du second degré, **des dizaines voire des centaines de postes n'ont pas été pourvus**.

Concours réservés de recrutement de professeurs certifiés enseignant dans des disciplines générales	1 330	Concours réservé de recrutement de Conseillers principaux d'éducation	100
Concours réservés de recrutement des professeurs certifiés exerçant dans des disciplines techniques	218	Examen professionnalisé d'accès au corps des PLP	1172
Concours réservé de recrutement des professeurs d'éducation physique et sportive	85	Examen professionnalisé réservé d'accès au corps des professeurs des Ecoles	40

## VOTRE FÉDÉRATION ET SES SYNDICATS ONT BESOIN DE VOUS

**Le résultat des élections professionnelles (du 27 novembre au 4 décembre 2014) aura une incidence directe** sur les décisions ministérielles :

- Primarisation du collège et secondarisation de l'enseignement supérieur,
- Augmentation de nos missions, de la charge de travail et des maxima de service des enseignants,
- Conditions de travail et salaires pour tous.

\*\*\*

**A ce jour, 12,2% seulement des électeurs potentiels ont créé leur « espace électeur »** sur le site internet du ministère ! Sans la création de cet espace, les collègues ne pourront pas voter.

**VOTRE FEDERATION ET SES SYNDICATS ONT BESOIN DE VOTRE SOUTIEN, DE VOTRE VOTE**

→ **Vérifiez dès maintenant le bon fonctionnement de votre adresse électronique professionnelle.** Consultez-la et videz-la fréquemment,

→ **Créez dès maintenant votre « espace électeur ».** Nous vous adresserons très bientôt un tutoriel permettant aux collègues peu familiarisés avec l'informatique d'effectuer facilement l'opération.